



CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

06 avril 2017

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du PV du 21.03.2017
- 2 – Affectation des résultats des 3 budgets (délib)
- 3 – Vote des 3 taxes : état 1259 (délib)
- 4 – Vote des budgets 2017 : Principal, Eau, Assainissement (délib)
- 5 – Présence verte (délib)
- 6 – Coupe de bois 35 non vendue
- 7 – Tour de garde des Elections Présidentielles des 23 avril et 07 mai 12017
- 8 – Elargissement de la route de VORAY D 66 (délib)
- 9 - Questions diverses :
 - Stagiaire à la mairie
 - Demande de M. Eric DEBIEF sur règlement parking
 - Invitation à des réunions à la CCPR le mardi 11 avril 2017

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 03 avril 2017, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX.

MMs, Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Fabrice LALLEMAND, Pierrick REGARD.

Absents excusés :

MM Sébastien GALLIOT pouvoir donné à Emilien BRENOT.

Absents : Anne Lise GATRAT, Mario MOREIRA.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Fabrice LALLEMAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – APPROBATION DU P.V. du 21 mars 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2017 est approuvé par 9 voix.

2 -- AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Budget Communal :

Excédent de Fonctionnement : 108 092.51 €

Excédent d'Investissement : 85 409.79 €

Affectation du résultat :

- 002 Recettes Fonctionnement : 108 092.51 €
- 001 Recettes Investissement : 85 409.79 €

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 8 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Budget EAU :

Excédent d'Exploitation : 106 503.49 €

Déficit d'Investissement : 1 761.08 €

Affectation du résultat :

- 002 Recettes d'Exploitation : 100 142.41€
- 1068/10 Recette d'Investissement : 6 361.08 €
- 001Déficit d'Investissement : 1 761.08 €

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR 8 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Budget Assainissement :

Excédent d'Exploitation : 8 812.88€

Excédent d'Investissement : 7 703.50 €

Affectation du résultat :

- 002 Recettes d'Exploitation : 8 812.88 €
- 001 Recettes Investissement : 7 703.50 €

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR 8 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

3- VOTE DES TAXES : Etat 1259

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition 2017 comme suit :

	Taux 2017	Base prévisionnelles 2017	Montant attendus
TH	5	479 400	23 970 €
TFB	8	271 800	21 744 €
TFNB	28	14 800	4 144 €
Coefficient de variation proportionnelle			1.000000
Montant total attendu			49 858 €

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 9 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

4- VOTE DES BUDGETS 2017

Le Maire présente aux membres du conseil municipal, les différents budgets 2017 qui se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Section fonctionnement : Dépenses : 177 220.00 €
Recettes : 222 081.00 €

Section investissement : Dépenses : 319 697.00 €
Recettes : 319 697.00 €

BUDGET EAU:

Section fonctionnement : Dépenses : 63 190.00 €
Recettes : 142 039.00 €

Section investissement : Dépenses : 402 752.00 €
Recettes : 402 752.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement : Dépenses : 38 549.00 €
Recettes : 38 549.00 €

Section investissement : Dépenses : 161 411.00 €
Recettes : 161 411.00 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent les budgets primitifs Principal, Eau et Assainissement 2017 à l'unanimité

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 8 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

5 - PRESENCE VERTE- Association Activ'Zen

- Monsieur Patrice ERSAT rend compte de sa rencontre avec Activ'Zen.
- Frais d'installation : 31 € dont :
 - 15 € pris en charge par la commune
 - 16 € pris en charge par Activ'Zen.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

- mandatent le Maire pour signer une convention avec cet organisme.
- Autorisent le maire tous documents afférents à ce dossier.

Une information sera diffusée pour nous permettre d'évaluer le nombre de personnes intéressées.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - COUPE DE BOIS – PARCELLE 35

La parcelle 35 - n'a pas trouvé preneur lors de la vente du mercredi 22 février.
Une nouvelle vente « locale » sera organisée prochainement et M KLINGER se propose de la remettre les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide sa réinscription à la prochaine vente de bois qui aura lieu en automne.

7- TOUR DE GARDE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES des 23 avril et 7 mai 2017

Dimanche 23 avril 2017

08 H 10 H 30	10 H 30 – 13 H	13H – 15 H 30	15H30 – 18H	18 H 19 H	Dépouillement
ROUX G	GATRAT A.L.	MOREIRA M	BRENOT E	BRENOT E	ROUX G, DUCRET G,
DUCRET G	A compléter	GALLIOT S	DUPONT J	DUPONT J	BRENOT E
					LALLEMAND T
					DUPONT J
					JOBARD , GALLIOT

Dimanche 7 mai 2017

08 H 10 H 30	10 H 30 – 13 H	13H – 15 H 30	15H30 – 18H	18 H 19 H	Dépouillement
ROUX G	PARTY A.L.	MOREIRA M	REGARD P	BRENOT E	ROUX G, DUCRET G,
DUCRET G	LALLEMAND F	GALLIOT S	GATRAT A.L.	DUPONT J	BRENOT E
					LALLEMAND T
					DUPONT J
					JOBARD , GALLIOT

8- TRAVAUX ROUTE DE VORAY SUR L'OGNON

Le département de la Haute-Saône a décidé de procéder au calibrage de la RD 66 entre BUSSIERES et VORAY SUR L'OGNON.

Cette opération vise à améliorer la sécurité des usagers empruntant cet itinéraire en portant la largeur de la chaussée à 5 m.

Cet aménagement nécessite des acquisitions foncières sur les parcelles riveraines de la route.

Les parcelles ZB 106 « Creux de Lagasse », ZC 128 « aux Routes », ZC 134 « La Couha » et RD 36 « les Cocottes » appartenant à la commune sont concernées.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décident de céder au Département au total 545 m² répartis comme suit :

$$33 \text{ m}^2 \times 0.30 \text{ €} = 9.90 \text{ €}$$

$$180 \text{ m}^2 \times 0.25 \text{ €} = 45.00 \text{ €}$$

$$84 \text{ m}^2 \times 0.30 \text{ €} = 25.20 \text{ €}$$

$$248 \text{ m}^2 \times 0.15 \text{ €} = 37.20 \text{ €}$$

$$\text{TOTAL} \quad \quad \quad \mathbf{117.30 \text{ €}}$$

- Acceptent le versement des indemnités accessoires liées à cette cession :

- Indemnité de la valeur de consommation des peuplements d'un montant de 366.00 €

- Indemnité de la perte d'avenir des peuplements d'un montant de 140.00 €

Soit un total de 506.00 €

- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 8 CONTRE : 0

ABSENTION : 1

9- QUESTIONS DIVERSES

- 1) Arrivée d'un stagiaire, Monsieur CABAUD Damien, le 6 avril pour 4 mois pour formation en secrétariat de mairie.
- 2) Demande de règlement de parking sur la commune de Monsieur Eric DEBIEF .
A la suite du projet de vente des 2 maisons DEBIEF Maurice, se pose la question de l'emplacement des parkings.
Après discussion le Maire lui proposera qu'il prenne contact avec le Pôle ADS d'Ingénierie 70.
- 3) Invitation de la CCPR a participer à des groupes de travail concernant l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourg centres, la cohésion sociale.

La séance est levée à 23 h 20